

UAPE La Tartine – CP 202 – 1870 Monthey

- Vous souhaitez réinscrire votre enfant **AVEC UN NOUVEL HORAIRE** à la rentrée 2022

Nom de l'enfant Prénom

Indiquer « x » pour horaire fixe et « sh » pour horaire variable
Fréquentation minimum de 2x/semaine sur 2 jours différents

Horaire souhaité	Matin	Midi	Soir	Journée
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Si fréquentation « sh », taux de prise en charge minimum souhaité (ex. : 2 jours/semaine, 2 matins+1 midi/semaine, 3 soirs/semaine ...) :

Taux « sh » 



Merci de vous assurer que ce nouvel horaire figure sur l'attestation de l'employeur en vigueur. À DÉFAUT, ET POUR QUE CE NOUVEL HORAIRE SOIT RECEVABLE, JOINDRE SVP UNE NOUVELLE ATTESTATION.

Les nouvelles conditions entreront en vigueur le **1^{er} août 2022**.

- Vous souhaitez **ANNONCER LE DÉPART DÉFINITIF DE VOTRE ENFANT** en fin d'année scolaire
(! Ne pas remplir si votre enfant continue à La Tartine à la rentrée d'août 2022 !)

Nom de l'enfant Prénom

Notre enfant quittera La Tartine : **au terme de l'année scolaire**
 au terme du mois de juin ¹
 à la fermeture de La Tartine ²

1 La fréquentation durant les vacances de juin est facturée en sus du contrat, au tarif 'Vacances'.

2 En juillet, l'accueil s'effectue sur inscription (facturation en rapport).

Remarques éventuelles :

Date Signature

Retour à : **service.enfance@monthey.ch** (format .pdf) ou par poste à **Service de l'Enfance - CP 202 - 1870 Monthey**. Possibilité également de le déposer au **secrétariat** (bâtiment Tonkinelle).

Délai : VENDREDI 18 FÉVRIER 2022

Nous restons volontiers à disposition pour des questions ou des compléments d'information (024/475 70 20)